

mes amis des circonscriptions agricoles ont adopté le même point de vue au sujet des prêts aux fermiers voulant améliorer leurs installations ou faire d'autres dépenses. Ils ont suggéré que le gouvernement accorde directement ces prêts, au lieu de renforcer et de soutenir les taux d'intérêt.

Selon moi, si le gouvernement veut vraiment aider les pêcheurs, ce sont des prêts directs du gouvernement qu'il doit prévoir et non cette mesure législative. J'abonde dans le sens du député de South Shore (M. Crouse) en ce qui concerne les taux d'intérêt. Je suis aussi d'accord avec lui lorsqu'il dit, dans la partie la plus importante de son discours, qu'il y a d'autres choses plus importantes à entreprendre, comme la construction de navires et autres aménagements destinés à développer l'industrie de la pêche, si le gouvernement s'y intéresse vraiment.

Je n'ai pas l'intention de faire un discours de 40 minutes et j'espère que le ministre ne va pas m'interpeller pour me poser des questions techniques sur les besoins des pêcheurs du littoral sud de la Nouvelle-Écosse. La seule différence entre le député de South Shore et moi, c'est que je n'essaierai même pas de répondre. Je sais bien la différence qu'il y a entre un intérêt de 5 p. 100 et un intérêt sans plafond, qui peut grimper jusqu'à 6 p. 100, 7 p. 100, 7½ p. 100, 8 p. 100 ou 9¾ p. 100, le taux atteint en matière de logement, en vertu de la loi sur l'habitation.

Je pense que dans toute cette affaire, où le gouvernement a supprimé le plafond des taux d'intérêt que les banques peuvent imposer, le gouvernement a lésé les Canadiens qui ont besoin de maisons, les pêcheurs qui ont besoin d'aide, les anciens combattants qui ont besoin d'assistance, les fermiers qui ont besoin de secours et tous les autres dans le besoin.

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, prenant la parole au sujet de ce bill, j'aimerais faire quelques commentaires sur son rapport avec la province de Terre-Neuve. Je ne voudrais pas paraître trop régionaliste dans mes opinions en limitant mes remarques à la province de Terre-Neuve pour ce qui est de ce bill, mais je dois faire remarquer que l'industrie de la pêche, si elle joue un rôle très important dans l'économie de toutes les autres provinces atlantiques, joue un rôle encore beaucoup plus important dans l'économie de Terre-Neuve. Bien qu'un grand nombre de personnes travaillent dans l'industrie de la pêche dans les autres provinces atlantiques—ces gens qui tirent de quoi vivre de l'industrie de la pêche—je pense que

ceux qui gagnent leur vie grâce à la pêche sont encore plus nombreux à Terre-Neuve, du moins proportionnellement, que dans n'importe quelle autre province du Canada.

Je dirai au ministre des Pêcheries (M. Davis) par votre intermédiaire que la loi avec les modifications à l'étude n'est qu'un geste fédéral vide de sens pour Terre-Neuve. J'ajouterai qu'en dépit de ses mérites du point de vue des pêcheurs canadiens, il n'offre absolument rien, je le répète, aux gens de ma province, mais au contraire accentue les différences entre les Canadiens continentaux et les Terre-Neuviens.

Depuis que la loi est en vigueur, en tout 2,586 prêts ont été consentis, dont 18 seulement dans la province de Terre-Neuve. Du total de 6 millions de dollars prêtés en conformité de cette loi, 18 misérables prêts d'un montant total de \$23,000 ont été consentis aux pêcheurs terre-neuviens à l'ancien taux de 5 p. 100. La pêche est très importante pour Terre-Neuve, dont le quart de la population dépend directement ou indirectement de cette industrie. Sa situation critique et les conditions économiques ont empêché les pêcheurs terre-neuviens de jouir de tous les avantages qu'offre cette mesure.

Je le répète, depuis l'adoption de cette mesure, 18 prêts seulement, s'élevant à une somme globale de \$23,000 ont été accordés à des pêcheurs de Terre-Neuve, au taux de 5 p. 100. Je vous le demande, quel sera le nombre de ces prêts lorsque le taux d'intérêt aura été relevé de façon à intéresser les banques à charte? Les taux d'intérêt seront sans doute majorés; le ministre a mentionné le chiffre de 7½ p. 100. Dans le passé, alors que le taux d'intérêt était de 5 p. 100, les pêcheurs de ma province n'ont obtenu que 18 prêts. Aux termes de cette nouvelle mesure qui supprime tout plafond, je suppose qu'aucun prêt ne sera consenti aux pêcheurs de Terre-Neuve.

Je ne sais dans quelle mesure cette modification profitera aux pêcheurs des autres parties du Canada, mais je puis affirmer sans crainte de démenti qu'elle n'aidera nullement les pêcheries de Terre-Neuve.

• (9.00 p.m.)

Cette mesure législative est tout simplement trop compliquée pour une industrie qu'on a laissé dépérir trop longtemps avec des techniques datant de l'âge de pierre. Le gros des pêcheurs de la région de Terre-Neuve et, je le soupçonne, de la région atlantique en général, vont aux pêcheries dans des